

Nombre de membres : 34

N°2024-18

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 23

Exprimés : 28

Pouvoirs : 5

Pour : 28

Votants : 28

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-quatre, le jeudi 14 mars à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de réunion Communautaire La Monnerie 87150 CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 08 mars deux mille vingt-quatre.

Présents : Christophe Gérourard, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Alain Duris, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Sylvie Germond, André Soury, Florian Vaudon, Antoine Papazian

Suppléants présents :

Pouvoirs : Maryse Thomas pouvoir à Jean Maynard, Jean-Pierre Broussaud pouvoir à Louis Furlaud, Patrick Gibaud pouvoir à Josiane Lefort, Bernard Darfeuilles pouvoir à Richard Simonneau, Bertrand Jayat pouvoir à Christian Vignerie

Secrétaire de séance : **Albert VIROULET**

Objet : autorisation donnée à monsieur le Président de présenter un dossier de demande de subvention au titre des CTD auprès de monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, GRVC 2024.

Monsieur le Président rappelle qu'à l'occasion du transfert de la voirie, la CLECT s'est prononcée pour un coût de transfert du GRVC à 0,37 € du m linéaire. Le Conseil Départemental quant à lui subventionne le mètre linéaire à hauteur de 0,37 €.

Compte tenu de ces éléments, le budget annuel moyen de travaux s'élève à environ 328 568,00 € HT.

Le budget de travaux de GRVC pour 2024, et tel que présenté lors de la commission « voirie » en date du 05 mars 2024, s'élève potentiellement à 380 759,00 € HT maximum (tranche ferme et tranche optionnelle comprise), soit un abondement de la CC Ouest Limousin de 52 191,00 € HT.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le Président à présenter un dossier de demande de subvention auprès de monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne dans le cadre des CTD, au titre du GRVC 2024, pour un montant total maximum de travaux de 380 759,00 € HT.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD